

PAYS DE LA LOIRE

Axe 3 : Faciliter et sécuriser les transitions professionnelles

Formation Adaptation à l'emploi des Techniciens Hospitaliers et Techniciens Supérieurs Hospitaliers

Contexte

L'arrêté du 21 août 2013 fixe l'organisation et le contenu de la formation d'adaptation à l'emploi des membres du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers de la fonction publique hospitalière. Le dispositif de formation, d'une durée de 189 heures, comprend trois modules détaillés (dont 35 heures de stage non pris en compte dans le programme proposé).

Objectifs

- Approfondir les connaissances sur le fonctionnement de l'Hôpital, des Etablissements sociaux et médico sociaux.
- Perfectionner les connaissances en matière de ressources humaines.
- Développer ou renforcer les compétences en matière de management.
- Acquérir des connaissances techniques spécifiques nécessaires à l'exercice des fonctions.

Renseignements complémentaires

Action de Formation Régionale

Date limite d'inscription :

15 Novembre 2023

Programme

Nouveau marché disponible à partir de mars 2024.

Public

Techniciens Hospitaliers, Techniciens Supérieurs Hospitaliers

Exercice

2024

Code de formation

3. 3

Nature

AFR

Organisé par

Consultation en cours

Durée

189 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences